

Novances - David & Associés	Deloitte & Associés
« Horizon »	6, place de la Pyramide
455, Promenade des Anglais	92908 Paris-La Défense Cedex
06285 Nice Cedex 3	S.A.S. au capital de 2 188 160 €
	572 028 041 RCS Nanterre
	Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note 2.3 « Evénements postérieurs à la clôture » présentant notamment les conséquences de l'arrêt de la chaudière n°2 de l'UVE Zéphire (société détenue à 51% par le Groupe et mise en équivalence),
- sur la note 3.1.1 "Référentiel comptable - Corrections d'erreurs" présentant les reclassements comptabilisés à l'ouverture de l'exercice.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de perte de valeur des goodwill, des actifs corporels et incorporels <i>(Notes 3.4 – Traitement des goodwill, 3.7 - Immobilisations incorporelles et corporelles, 5.1.1 – Goodwill, 5.1.2 – Immobilisations corporelles et 5.1.3 – Immobilisations incorporelles de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Point clé de l'audit	Réponse apportée lors de notre audit
<p>Au 31 décembre 2020, la valeur des goodwill et des actifs corporels et incorporels s'élève à 107,9 millions d'euros au regard d'un total de bilan de 280,4 millions d'euros. Ces actifs sont composés des goodwill (8,3 millions d'euros), des immobilisations corporelles (99,3 millions d'euros) et des immobilisations incorporelles (0,3 million d'euros).</p> <p>La valeur de ces actifs est testée par la Direction dès que des indicateurs externes ou internes, mettent en évidence un risque de perte de valeur et ce au moins une fois par an concernant les goodwill. Les notes 3.4 « Traitement des goodwill » et 3.7 « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités mises en œuvre par le Groupe pour réaliser ces tests avec les principales hypothèses et la méthodologie retenues, ainsi que la présentation des sensibilités.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs est un point clé de l'audit du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'identification d'indices de perte de valeur spécifiques au 31 décembre 2020, - de la détermination de leur valeur recouvrable qui est basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction, - de la comptabilisation au 31 décembre 2020 d'une perte de valeur d'un montant global de 1,3 million d'euros sur l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») 	<p>Nous avons examiné les procédures mises en place par le Groupe relatives aux tests de perte de valeur de ces actifs et effectué un examen critique des leurs modalités de mise en œuvre. Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifié, avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, le calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus des différentes UGT du Groupe en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ; - rapproché les données composant la valeur nette comptable des UGT testées avec les montants correspondants figurant dans les comptes consolidés ; - apprécié le caractère raisonnable des projections de trésorerie préparées par la Direction et approuvées par le Comité de Direction par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe, et la pertinence des analyses de

<p>« Export » (dotation complémentaire de 0,1 M€ au 31 décembre 2020),</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la sensibilité des résultats des tests à ces hypothèses. 	<p>sensibilité sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécié le caractère approprié des informations relatives aux tests de perte de valeur présentées dans l'annexe aux comptes consolidés et plus particulièrement aux analyses de sensibilité.
--	---

Evaluation des pertes de crédit attendues sur les créances clients du groupe au Maroc <i>(Notes 3.11 – Créances clients et dépréciations, 3.28 - Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et 5.1.15 – Créances nettes de dépréciations de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Point clé de l'audit	Réponse apportée lors de notre audit
<p>Le Groupe est amené à traiter avec des clients en France et au Maroc notamment via des marchés publics avec des collectivités locales. Au 31 décembre 2020, les créances clients brutes du Groupe s'élèvent à 76,4 millions d'euros. Parmi celles-ci, les créances clients brutes sur les collectivités marocaines s'élèvent à 36,2 millions d'euros, dont 25,5 millions d'euros à plus d'un an (soit la quasi-totalité des créances clients échues depuis plus d'un an). Le montant des provisions sur les créances marocaines s'élève à 11,5 millions d'euros sur une provision globale de 11,8 millions d'euros.</p> <p>Comme décrit dans l'annexe aux comptes consolidés, la norme IFRS 9 requiert la comptabilisation, pour certains instruments financiers, dont les créances commerciales, d'une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Concernant plus particulièrement les créances clients au Maroc, la Direction estime ainsi les pertes de crédit attendues au titre du risque de crédit sur leur durée de vie (selon la mesure de simplification prévue par la norme). Cette estimation est évaluée sur la base de la probabilité de recouvrement des créances marocaines déterminée de manière individuelle pour chaque client, tenant compte de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accord existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi et détermine ainsi un montant de provision à comptabiliser.</p> <p>Nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur les créances clients sur les collectivités locales marocaines est un point clé de l'audit en raison de leur poids significatif dans les comptes du</p>	<p>Notre approche d'audit sur la dépréciation des créances clients sur les collectivités locales marocaines, avec le support du commissaire aux comptes des filiales en local, a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier la conformité des méthodes appliquées par le groupe avec les principes de dépréciation prévus par la norme IFRS 9 ; - apprécier les hypothèses utilisées pour l'estimation des perspectives de recouvrement des créances (notamment en examinant les raisons des retards de paiement des clients, les protocoles d'accord signés, l'historique des paiements et les perspectives de recouvrement en lien avec les relations commerciales entre les clients et le Groupe) et donc le niveau de pertes de crédit attendues ; - effectuer les contrôles arithmétiques du calcul des provisions pour dépréciation ; - apprécier le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés au titre d'IFRS 7.

Groupe, de leur ancienneté ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable de celles-ci.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT par l'assemblée générale du 28 décembre 2002 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 juin 2009 pour Novances - David & Associés.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la 19^{ème} année de sa mission sans interruption et Novances - David & Associés dans la 12^{ème}, dont respectivement 16 et 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 22 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

Novances - David & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Deloitte & Associés



Philippe BATTISTI

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

AU 31 DECEMBRE 2020



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	4
1.1. Bilans Consolidés.....	4
1.2. Compte de résultat consolidé	6
1.3. OCI Part du groupe	7
1.4. OCI Intérêts non contrôlés	7
1.5. Etat de variation de capitaux propres consolidés.....	8
1.6. Tableau de flux de trésorerie consolidé	9
1.7. Tableau de variation de l'endettement financier.....	10
2. INFORMATIONS GENERALES.....	11
2.1. Note d'information générale	11
2.2. Evénements majeurs de l'exercice.....	11
2.3. Evénements postérieurs à la clôture	15
3. Principes et méthodes comptables	17
3.1. Référentiel comptable.....	17
3.1.1. Corrections d'erreurs.....	17
3.2. Principes de préparation des états financiers	19
3.3. Périmètre et méthode de consolidation	19
3.4. Traitement des goodwill	19
3.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères.....	22
3.6. Date de clôture des comptes	22
3.7. Immobilisations incorporelles et corporelles	22
3.8. Titres de participation	24
3.9. Autres actifs financiers (hors créances clients)	24
3.10. Stocks	26
3.11. Créances clients et dépréciations	26
3.12. Subventions d'investissement	26
3.13. Impôts différés	26
3.14. Provisions pour risques et charges.....	27
3.15. Avantages du personnel	27
3.16. Contrats de location	28
3.17. Coût d'emprunt.....	29
3.18. Passifs financiers	29
3.19. Instruments dérivés	29
3.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie	29
3.21. Actifs non courants détenus en vue de la vente	30
3.22. Activités abandonnées	30
3.23. Comptabilisation des produits.....	30
3.24. Impôts sur les résultats	31
3.25. Résultat par action.....	32
3.26. Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants	32
3.27. Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes	32
3.28. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations.....	33
3.29. Passifs éventuels.....	34
4. Périmètre de consolidation.....	38
4.1. Société mère.....	38
4.2. Filiales consolidées	38
4.3. Participations non consolidées.....	39
5. Notes explicatives sur les comptes.....	40
5.1. Notes sur le bilan	40
5.1.1. Goodwill.....	40
5.1.2. Immobilisations corporelles.....	40
5.1.3. Immobilisations incorporelles.....	41

5.1.4. Participations mises en équivalence	41
5.1.5. Titres non consolidés et obligations	42
5.1.6. Autres actifs (courants et non courants) hors stocks et trésorerie.....	43
5.1.7. Stocks et encours.....	43
5.1.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	43
5.1.9. Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS 9 au coût amorti)	44
5.1.10. Contrats de location.....	44
5.1.11. Impôts différés actifs et passifs	45
5.1.12. Provisions.....	45
5.1.13. Avantages postérieurs à l'emploi.....	46
5.1.14. Autres passifs courants et non courants (classification IFRS 9 au coût amorti).....	47
5.1.15. Créances nettes de dépréciations (classification IFRS 9 au coût amorti).....	47
5.1.16. Engagements hors bilan.....	48
5.1.17. Activités abandonnées.....	49
5.2. Notes sur le tableau de variation des capitaux propres	49
5.2.1. Composition du capital social	49
5.2.2. Composition des réserves consolidées	49
5.2.3. Titres d'autocontrôle.....	50
5.3. Notes sur le compte de résultat	50
5.3.1. Comparaison chiffre d'affaires.....	50
5.3.2. Décomposition du chiffre d'affaires.....	50
5.3.3. Charges de personnel	51
5.3.4. Amortissements, provisions et pertes de valeur.....	51
5.3.5. Autres produits et charges courants	52
5.3.6. Coût de l'endettement financier brut	52
5.3.7. Décomposition des autres produits et charges financiers	52
5.3.8. Impôts	53
5.3.9. Intérêts non contrôlés	53
5.3.10. Résultat net par action	54
5.3.11. Ventilation géographique du résultat net avant activités arrêtées.....	54
5.3.12. Informations sectorielles par secteur d'activité.....	54
5.3.13. Solde obligations de performance sur contrats	56
5.3.14. Effectif moyen du personnel	56
5.4. Transactions avec les parties liées	56
5.4.1. Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes	56
5.4.2. Rémunérations des principaux dirigeants	56
6. Principaux risques auxquels est confronté le groupe	57
6.1. Risques divers	57
6.2. Risques de crédit	57
6.3. Risques environnementaux	57
6.4. Risques juridiques	57
6.5. Risque de liquidité	58
6.6. Risque de change	58
6.7. Risque de taux d'intérêts	58

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilans Consolidés

| ACTIF

		Clôture	Ouverture (*)
Immobilisations incorporelles	5.1.3	251	331
Ecart d'acquisition	5.1.1	8 318	8 544
Immobilisations corporelles	5.1.2	99 336	87 683
Titres mis en équivalence	5.1.4	15	68
Autres actifs financiers	5.1.6	41 403	43 576
Impôts différés	5.1.11	2 073	2 774
Actifs non-courants		151 395	142 976
Stocks et en-cours	5.1.7	1 647	2 003
Clients et autres débiteurs	5.1.6	84 216	78 121
Créances d'impôt	5.1.6	8 123	8 630
Autres actifs courants	5.1.6	674	775
VMP et autres placements	5.1.8	15 000	18 000
Disponibilités	5.1.8	19 022	14 542
Actifs courants		128 682	122 071
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	5.1.17	315	326
Total Actif		280 392	265 373

* Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2019 ont été retraités dans le cadre des corrections d'erreurs mentionnées en note 3.1.1 Corrections d'erreurs.

| PASSIF

		Clôture	Ouverture (*)
Capital	5.2.1	21 416	21 416
Primes liées au capital	5.2.2	4	4
Actions propres	5.2.3	-	1 905
Autres réserves	5.2.2	49 805	48 446
Résultat	-	6 890	1 800
Capitaux propres, part du groupe		62 212	69 761
Intérêts non contrôlés	-	166	-
Intérêts non contrôlés		166	154
Total Capitaux Propres		62 046	69 607
Emprunts et dettes financières	5.1.9	73 037	50 510
Engagements envers le personnel	5.1.13	11 804	10 398
Autres provisions	5.1.12	27 727	24 186
Autres passifs long terme	5.1.14	173	333
Passifs non courants		112 742	85 427
Emprunts (part à moins d'un an)	5.1.9	26 636	25 397
Concours bancaires		146	4 184
Provisions (part à moins d'un an)	5.1.12	3 546	3 541
Fournisseurs et autres créateurs	5.1.14	72 388	68 571
Dettes d'impôt	5.1.14	270	491
Autres passifs courants	5.1.14	1 674	7 135
Passifs courants		104 661	109 320
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	5.1.17	943	1 020
Total des passifs		218 346	195 766
Total Passif		280 392	265 373

* Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2019 ont été retraités dans le cadre des corrections d'erreurs mentionnées en note 3.1.1 Corrections d'erreurs.

1.2. Compte de résultat consolidé

		Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	5.3.1	198 702	217 569
Autres produits de l'activité		441	1 852
Achats consommés	-	10 530	13 071
Charges externes	-	46 285	49 811
Charges de personnel	5.3.3	111 560	117 773
Impôts et taxes	-	5 793	5 915
Dotation aux amortissements	5.3.4	25 132	27 331
Dotation aux dépréciations et provisions	5.3.4	6 499	6 141
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-	42	122
Autres produits et charges d'exploitation	5.3.5	1 020	9 817
Résultat opérationnel courant	-	5 678	1 722
Autres produits et charges opérationnels	5.3.5	961	537
Résultat opérationnel	-	4 717	2 259
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		762	668
Coût de l'endettement financier brut	5.3.6	1 305	1 122
Coût de l'endettement financier net	-	542	454
Autres produits et charges financiers	5.3.7	283	367
Résultat avant impôt	-	5 543	2 172
Impôts sur les bénéfices	5.3.8	1 338	515
Résultat après impôt	-	6 880	1 657
Résultat des ME		17	5
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	1	251
Résultat net total	-	6 864	1 903
Part du groupe	-	6 890	1 800
Part des intérêts non contrôlés	5.3.9	26	103
Résultat par action	5.3.10	1,784725	0,466514
Résultat dilué par action	5.3.10	1,784725	0,466514

1.3. OCI Part du groupe

	Clôture	Ouverture
Eléments du résultat global non recyclables -	607	-
OCI Engagement retraite (IAS19)	840	725
ID sur OCI Engagement retraite (IAS19)	232	183
Eléments du résultat global recyclables -	43	76
OCI Var. JV titres AFS	1	64
ID sur OCI Var. JV titres AFS	0	19
Réserves de conversion groupe	42	31
OCI part du groupe	650	466

1.4. OCI Intérêts non contrôlés

	Clôture	Ouverture
Eléments du résultat global non recyclables -	12	-
OCI Engagement retraite (IAS19) - Intérêts non contrôlés	14	14
ID sur OCI Engagement retraite (IAS19) - Intérêts non contrôlés	2	3
Eléments du résultat global recyclables	18	-
Réserves de conversion hors groupe	18	50
OCI part des intérêts non contrôlés	6	61

1.5. Etat de variation de capitaux propres consolidés

	Capital	Réserve liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserve de conversion	Réserve OCI	Réserve et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Ouverture Exercice : 2019.12	21 416	4 -	2 038	757 -	1 092	50 343	69 390 -	174	69 216
Opérations sur le capital						-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions				60		57	3		3
Opérations sur titres auto-détenus					-	966 -	966 -	22 -	988
Dividendes versés						1 800	1 800	103	1 903
Résultat de la période					542	-	542 -	11 -	553
Eléments du résultat global non recyclable					31	45	-	76 -	50
Eléments du résultat global recyclable									26
Résultat global de la période				31 -	497	1 800	1 334	42	1 376
Sortie de périmètre						-	-	-	-
Autres variations						-	-	-	-
Ouverture Exercice : 2020.12	21 416	4 -	1 978	789 -	1 589	51 120	69 761 -	154	69 607
Opérations sur le capital						-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions				146		162	16		16
Opérations sur titres auto-détenus						-	-	44 -	44
Dividendes versés						6 890 -	6 890	26 -	6 864
Résultat de la période					607	-	607 -	12 -	620
Eléments du résultat global non recyclable					42 -	1	-	43	25
Eléments du résultat global recyclable									
Résultat global de la période				42 -	608 -	6 890 -	7 540	31 -	7 509
Sortie de périmètre						1	1		1
Autres variations						26 -	26		26
Clôture Exercice : 2020.12	21 416	4 -	2 123	746 -	2 197	44 366	62 212 -	166	62 046

1.6. Tableau de flux de trésorerie consolidé

La colonne ouverture a été modifiée par rapport aux comptes consolidés publiés au 31/12/2019 en raison du reclassement de comptes à termes en actifs financiers pour un montant de 4 325 K€ (Cf. note 3.1.1).

	Clôture	Ouverture
Résultat net total consolidé	- 6 864	1 903
Elim. du résultat des mises en équivalence	- 17	5
Elim. des amortissements et provisions	26 366	20 128
Elim. des profits / pertes sur actualisation	2 882	1 963
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	- 934	181
Elim. des produits de dividendes	- 16	- 29
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	21 418	24 150
Elim. de la charge (produit) d'impôt	1 338	515
Elim. du coût de l'endettement financier net	542	454
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	23 298	25 119
Variation du BFR lié à l'activité	- 2 660	- 8 696
Impôts payés	- 405	- 485
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	20 233	15 938
Incidence des variations de périmètre	1	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 32 564	- 22 451
Acquisition d'actifs financiers	- 1 413	- 4 000
Variation des prêts et avances consentis	2 397	2 117
Subventions d'investissement reçues	22	54
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 857	2 293
Cession d'actifs financiers	-	324
Dividendes reçus	23	101
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 28 677	- 21 562
Augmentation de capital	-	
Cession (acquisition) nette d'actions propres	16	60
Emission d'emprunts	33 736	23 000
Remboursement d'emprunts	- 14 107	- 31 736
Remboursement d'emprunt crédit-bail et IFRS 16	- 5 083	- 5 496
Intérêts financiers nets versés	542	454
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	966
Autres flux liés aux opérations de financement	-	50
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	14 021	- 15 641
Incidence de la variation des taux de change	- 59	105
Incidence des changements de principes comptables	-	
Variation de la trésorerie	5 518	- 21 160
Trésorerie d'ouverture	28 358	49 518
Trésorerie de clôture	33 876	28 358

1.7. Tableau de variation de l'endettement financier

La colonne ouverture a été modifiée par rapport aux comptes consolidés publiés au 31/12/2019 en raison du reclassement de comptes à termes en actifs financiers pour un montant de 4 325 K€ (Cf. note 3.1.1).

		Clôture	Variations	Ouverture
Trésorerie brute	(a)	34 022	1 480	32 542
Concours bancaires	(b) -	146	4 038	- 4 184
Trésorerie (c) = (a) + (b)		33 876	5 518	28 358
Endettement financier brut (courant et non courant)	(d) -	99 674	- 23 768	- 75 906
Endettement financier net (d) - (c)		- 65 798	- 18 250	- 47 548

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par les Conseils d'Administration des 25 mai 2021 et 22 juillet 2021. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui a la possibilité de les faire modifier même après leur publication.

2.2. Evénements majeurs de l'exercice

Crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19

Les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et des décisions prise par les états pour y faire face ont touché l'ensemble des secteurs d'activité économiques et financiers français et mondiaux. Dès le début de la crise, le Groupe a mis en œuvre, en liaison avec ses clients, un plan de continuité d'activité afin de garantir la poursuite de ses missions essentielles de service public au service de l'intérêt général. Dans le même temps, le Groupe a mis en place de nombreuses mesures visant à permettre à ses agents de continuer leurs activités en totale sécurité (solution hydro-alcoolique, port du masque, respect des gestes barrières ...). Ainsi, la direction du Groupe, en coordination avec ses clients, a adapté son organisation, comme suit :

- Maintien des collectes des déchets ménagers en adaptant les moyens humains, conformément aux consignes d'hygiène et de prévention émises par le Gouvernement et recommandées par la filière des professionnels du déchet ;
- Maintien de l'activité de traitement des déchets sur ses sites d'exploitation, notamment des Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) à l'UVE de Toulon ;
- Fermeture des déchetteries accueillant des particuliers et gérées par le Groupe.

Enfin, le télétravail a été généralisé pour toutes les fonctions éligibles.

Les impacts de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant
Baisse d'activité contrats marchés alimentaires et forains	- 442	- 237
Baisse d'activité contrat Maroc	- 764	- 502
Baisse d'activité centre de tri du Muy	- 418	- 206
Baisse d'activité contrat Saint-Tropez	- 486	- 189
Baisse d'activité Assainissement	- 40	- 28
Prime PEPA	-	977
Dépenses Covid (dont masques)	-	421
Baisse sponsoring		318
Total	- 2 150	2 242

De plus, le Groupe Pizzorno a bénéficié de report d'échéances d'emprunts de 6 mois dans le cadre des mesures Covid-19 pour un montant de 10,3 M€.

Arrêt de l'exploitation du centre d'Oum Azza

En octobre 2019, notre filiale TEODEM a procédé à la signature d'un protocole de résiliation à l'amiable de l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets d'Oum Azza, à effet du 30 juin 2020. En mai 2020, le client n'ayant pas réussi à confier comme il l'avait prévu à un autre prestataire l'exploitation de ce site, nous a sollicités pour reporter la date d'effet du protocole de résiliation au 31 décembre 2020.

Compte-tenu des arriérés non payés par le Client sur ce contrat, et de notre doute quant à sa capacité à nous payer de cette exploitation supplémentaire, nous avons refusé sa demande.

Sous le prétexte d'un prétendu dégagement d'odeur, quatre jours avant la prise d'effet de la résiliation au 30 juin 2020, le Client a mis en demeure TEODEM de régulariser la situation dans les 24 heures.

Malgré notre réponse dès le 27 juin 2020, le Client a cru pouvoir prendre une décision de mise en régie de l'exploitation le 1^{er} juillet 2020 soit le lendemain de la date fixée dans le protocole pour la résiliation du contrat de gestion déléguée (30 juin 2020).

Par ailleurs, cette même décision de mise en régie provisoire comporte une autre décision unilatérale, sans aucun fondement juridique à notre avis, de suspension de la convention de gestion déléguée et du protocole de résiliation.

En conséquence et conformément au protocole, nous avons arrêté l'exploitation comme prévu le 30 juin 2020.

La décision du Client du 1^{er} juillet 2020 a été contestée dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir. Le 9 mars 2021 le Tribunal Administratif de Rabat a déclaré notre requête irrecevable en ce qu'elle devrait être portée devant le juge du contrat et non celui de l'excès de pouvoir. Teodem va déposer une nouvelle requête devant le juge du contrat.

Les immobilisations ont été facturées au client à la valeur nette comptable au cours du second semestre 2020. Les immobilisations restantes dans les comptes au 31 décembre 2020 vont être également facturées au client à la valeur nette comptable.

Les conséquences comptables de la situation décrite ci-dessus en termes de provisionnement des créances sont décrites dans les notes 3.11, 3.28 et 5.1.15 ci-après.

A noter également que le personnel attaché à ce contrat a été repris par le repreneur du contrat et les salaires ne sont donc plus à la charge du Groupe Pizzorno.

Non renouvellement du marché de Marrakech

Le Groupe Pizzorno a annoncé qu'il n'était pas candidat au renouvellement du marché de collecte et de nettoyement de Marrakech dont il est attributaire depuis 2007 au travers de sa filiale locale Teomara. Le contrat a pris fin au 31 décembre 2020.

Exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançan

Pour rappel, le site n°4 de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançan a fermé en date du 7 août 2018 par décision du tribunal Administratif de Toulon.

Une demande d'autorisation d'exploitation du site n°5 a été rejetée par l'administration.

En raison du nouveau Plan Régional de Gestion des Déchets en date du 26 juillet 2019 qui impose la réécriture de certaines parties, le Groupe n'a pas encore déposé de nouvelle demande d'autorisation.

Au 31 décembre 2020, du fait du refus déclaré en 2019 de l'autorisation d'exploiter un nouveau site n°5 sur la base du projet initial, les provisions et amortissements sont toujours basés sur l'hypothèse que l'autorisation d'exploiter le site n°5 ne sera pas obtenue.

Renouvellement de l'autorisation du site du Roumagayrol

L'autorisation préfectorale d'exploiter le site n°5 de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Roumagayrol devait prendre fin le 31 mars 2020. Une nouvelle demande d'autorisation préfectorale a été déposée par la société le 30 décembre 2016 afin de poursuivre l'exploitation du site.

Le nouvel arrêté préfectoral a effectivement été obtenu le 21 octobre 2019 permettant l'exploitation d'un nouveau casier sur une durée minimale de 8 ans pour un tonnage de 940 000 tonnes. Les travaux de construction de ce nouveau casier ont été achevés en septembre 2020. Depuis le 11 septembre 2020, le site reçoit le tonnage correspondant à son arrêté préfectoral. Ainsi, le site accueille actuellement les déchets des collectivités et des professionnels du Var jusqu'en 2022, puis les déchets de l'ensemble du territoire provençal du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) à compter du 1er janvier 2023.

Toutefois, l'Installation de stockage de déchets non dangereux de Roumagayrol a vu son activité fortement réduite pendant la période des travaux relatifs au nouveau casier de stockage.

Incidence des sinistres sur le site d'Aboncourt

Sur notre installation de stockage d'Aboncourt, deux fontis (effondrements de terrains) se sont formés en octobre et décembre 2019 ce qui a entraîné, à la demande des services de l'Etat (DREAL) et du client (Communauté de Commune de l'Arc Mosellan), une très forte réduction des tonnes enfouies. Une négociation a été engagée avec le Client afin d'obtenir l'indemnisation du préjudice subi. Parallèlement, pour la sauvegarde des droits de l'entreprise, nous avons engagé un recours contentieux dans lequel nous demandons la résiliation anticipée du contrat de DSP et l'indemnisation correspondante.

Fin du marché du Centre de tri de Grenoble

La métropole Grenoble-Alpes a souhaité programmer la reconstruction du centre de tri. Compte tenu du timing, une prorogation du contrat initial de 4 mois, soit jusqu'à fin avril 2020 a été octroyé à la société STAR ATHANOR.

La société STAR ATHANOR a participé à l'appel d'offre pour la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri mais n'a pas été retenue.

Dans le cadre des opérations de fin de la délégation de service public pour l'exploitation du centre de tri d'Athanor, nous avons établi un projet de décompte en conclusion duquel nous réclamons la somme de 379 K€ essentiellement sur le fondement des effets du COVID 19 sur l'exploitation de l'installation.

En réponse, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a cru pouvoir émettre, le 28 décembre 2020, un projet de décompte rectifié faisant apparaître une réclamation de sa part pour un montant global de 4,4 M€. Nous avons rejeté chacune des demandes formulées dans ce décompte qui ne comportait aucune justification sérieuse et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée à ce stade.

Contentieux en Mauritanie

Des décisions de justice ont été rendues en Mauritanie réclamant un montant d'environ 0,5 M€ au groupe. Une procédure d'exequatur a débuté au tribunal de Grande instance de Draguignan avec une audience initialement prévue en octobre 2018 et reportée par deux fois.

Fin 2019, cette affaire a été radiée par le juge du tribunal de Grande instance de Draguignan pour défaut d'accomplissement des diligences dans le délai requis par la partie adverse.

Au 31 décembre 2020, aucune procédure n'a été relancée, la société reste donc en attente d'une éventuelle réintroduction de l'affaire. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce stade, la société estimant ne pas devoir cette somme et bénéficiant de plus de la garantie de l'état Mauritanien sur ce sujet.

Activité du groupe en Tunisie

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et le groupe a souhaité de ne pas être candidat à sa propre succession. En conséquence de cette décision, l'activité du GIE Pizzorno / AMSE a été arrêtée courant 2014.

Le groupe a entrepris la liquidation du GIE Pizzorno/AMSE, laquelle permettra celle de PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE et des succursales de Pizzorno Environnement Industries et Groupe Pizzorno Environnement.

Dissolution Roger Gosselin

L'activité de la société Roger Gosselin a cessé dans le courant de l'exercice 2018. Elle a été dissoute en date du 20 avril 2020 sans liquidation au travers d'un transfert universel de son patrimoine à son associée unique la société Groupe Pizzorno Environnement.

Dissolution Proval Environnement

L'activité de la société Proval a cessé au cours de l'exercice 2019. Elle a été dissoute en date du 25 octobre 2020 sans liquidation au travers d'un transfert universel de son patrimoine à son associée unique la société Groupe Pizzorno Environnement.

2.3. Evénements postérieurs à la clôture

Litige avec l'ANGED

Dans le cadre du marché passé avec l'ANGED pour l'exploitation de la décharge de Djebel Chekir, une caution de bonne fin était exigée du GIE Pizzorno-AMSE, titulaire du marché, pour un montant total de 2.110.356,144 TND, soit 642 K€.

La part du groupe Pizzorno dans le GIE Pizzorno-AMSE est de 60% et celle de notre partenaire, l'AMSE de 40%.

Cette caution a été consentie par la BIAT avec une contre garantie en France de la BPCA en proportion de la part de GPE dans le GIE (60%) soit une contre garantie de 1.266.214 TND. Le GIE considère que la caution a cessé de produire ses effets le 31/12/2015. GPE a demandé à la BPCA de solliciter une main levée de la caution auprès de la BIAT, laquelle a refusé. L'ANGED a de son côté tenté d'actionner la caution mais la BIAT n'a pas satisfait à cette demande. L'ANGED a alors engagé une procédure devant le Tribunal de première Instance de Tunis. Ce dernier a rendu un jugement ordonnant le paiement d'un montant de 2.110.356,144 Dinars à l'ANGED au titre du montant de la caution bancaire outre les intérêts à partir du 28/01/2016 et les frais de procédure. La BIAT a fait appel du jugement. Le GIE n'ayant pas pu intervenir pour sa défense en première instance, a constitué avocat en appel. A ce stade de la procédure, aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe.

Crise sanitaire liée au Covid-19

A la date d'arrêté des comptes, les conséquences de la crise sanitaire liée au covid-19 sont relativement limitées, et ne sont pas de nature à remettre en cause les comptes du groupe clos au 31 décembre 2020.

Afin de respecter les règles de distanciation sociale, le groupe a recours au télétravail pour toutes les fonctions éligibles.

Arrêt de la chaudière n°2 de l'UVE Zéphire (société détenue à 51% par le Groupe et mise en équivalence)

Depuis fin mai, suite à un dysfonctionnement de l'un de ses éléments, la chaudière n°2 de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par notre filiale Zéphire dans le cadre d'une DSP, est à l'arrêt. Une expertise est en cours pour déterminer d'une part les causes de ce dysfonctionnement et d'autre part les solutions techniques pour y remédier dans les meilleurs délais. Zéphire estime que la durée maximum d'arrêt de la chaudière n°2 est de l'ordre de 6 à 10 mois.

Nous n'avons à ce jour pas encore assez d'éléments pour déterminer les conséquences notamment financières de cet incident, et par suite les éventuelles conséquences sur l'évaluation de la créance de 33,5 M€ détenue par GPE sur Zéphire au 31 décembre 2020.

En effet, nous ne connaissons pas encore à ce jour le coût de remplacement de l'élément défaillant, ni son délai de livraison (qui déterminera la durée d'indisponibilité de la chaudière et donc le montant de la perte

d'exploitation), et nous ne savons pas encore si l'assurance prendra en charge ce sinistre et dans quelle mesure. A titre informatif, la perte d'exploitation qui résulterait d'une durée d'arrêt de 10 mois est de l'ordre de 12 M€.

Dans ces conditions, la société a décidé de comptabiliser une provision pour dépréciation de la créance détenue sur Zéphire sur la base d'un budget prévisionnel de trésorerie de Zéphire jusqu'à la fin de la DSP corrigé pour tenir compte du coût minimal estimé qui sera encouru par cette dernière en raison de ce sinistre, soit le montant des franchises d'assurance, qui s'élèvent à 500 K€ pour le coût de remplacement de l'équipement et qui sont estimées à 1 200 K€ pour les pertes d'exploitation, sur la base d'une durée d'arrêt de 10 mois. Une provision de 817 K€ a donc été comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2020.

De plus, en l'absence de marge de manœuvre, la sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

- Une variation de chiffre d'affaires entre 2020 et 2021 inférieure de 3% aux prévisions se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1 154 K€ ;
- La prise en compte d'un taux d'EBE sur chiffre d'affaires inférieur de 1% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1 654 K€.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2020 adoptées par l'Union Européenne (consultable sur le site ec.europa.eu), et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Les normes et interprétations devenues d'application obligatoire au 01/01/2020 sont les suivantes :

- Amendement à la norme IFRS 16, relatif aux allégements de loyers liés au Covid-19 ;
- Amendements aux normes IAS 1 et IAS 8, relatifs à la définition de la notion de l'importance relative ;
- Amendement à la norme IFRS 3, relatif à la définition d'une activité « business » ;
- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 (phase 1), en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence ;
- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

3.1.1. Corrections d'erreurs

Reclassement de certains comptes à terme non disponibles

Le Groupe Pizzorno détient des comptes à terme non disponibles pour le groupe car servant de garantie à des emprunts ou à des marchés pour un montant de 5 005 K€ au 31/12/2020 et 4 325 K€ au 31/12/2019. Ces comptes à terme étaient initialement analysés et comptabilisés comme des équivalents de trésorerie.

Ces comptes à terme ne peuvent être débloqués qu'au moment de la disparition de l'engagement sous-jacent. Ces comptes à terme ne pouvant donc pas être considérés comme des équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7, ils ont fait l'objet d'un classement en actifs financiers dans les comptes au 31/12/2020 et 31/12/2019.

Reclassement des activités abandonnées

Dans les comptes consolidés publiés au 31/12/2019, les avoirs à établir pour les activités abandonnées étaient comptabilisés au passif Au 31/12/2020, ces avoirs ont été comptabilisés en moins de l'actif des états financiers et cette correction a été effectuée pour 2019.

Conformément à la norme IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur doit être comptabilisée de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, c'est-à-dire en corrigeant la comptabilisation, l'évaluation ainsi que les informations présentées en annexes (IAS 8.42 et 8.43).

L'impact de ces sur les comptes au 31/12/2019 est le suivant :

ACTIF	31/12/2019 (comptes modifiés)	Impact reclassement comptes à terme	Impact reclassement activités abandonnées	31/12/2019 (comptes publiés)
Immobilisations incorporelles	331			331
Écarts d'acquisition	8 544			8 544
Immobilisations corporelles	87 683			87 683
Titres mis en équivalence	68			68
Autres actifs financiers	43 576	4 325		39 251
Impôts différés	2 774			2 774
Actifs non-courants	142 976	4 325	-	138 651
Stocks et en-cours	2 003			2 003
Clients et autres débiteurs	78 121			78 121
Créances d'impôt	8 630			8 630
Autres actifs courants	775			775
VMP et autres placements	18 000	-	4 325	22 325
Disponibilités	14 542			14 542
Actifs courants	122 071	-	4 325	126 396
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	326		-	866
Total Actif	265 373		-	266 239
PASSIF	31/12/2019 (comptes modifiés)	Impact reclassement comptes à terme	Impact reclassement activités abandonnées	31/12/2019 (comptes publiés)
Capital	21 416			21 416
Primes liées au capital	4			4
Actions propres	1 905			1 905
Autres réserves	48 446			48 446
Résultat	1 800			1 800
Capitaux propres, part du groupe	69 761			69 761
Intérêts non contrôlés	-	154		-
Intérêts non contrôlés	-	154		-
Total Capitaux Propres	69 607			69 607
Emprunts et dettes financières	50 510			50 510
Engagements envers le personnel	10 398			10 398
Autres provisions	24 186			24 186
Autres passifs long terme	333			333
Passifs non courants	85 427			85 427
Emprunts (part à moins d'un an)	25 397			25 397
Concours bancaires	4 184			4 184
Provisions (part à moins d'un an)	3 541			3 541
Fournisseurs et autres créateurs	72 295			72 295
Dettes d'impôt	491			491
Autres passifs courants	3 411			3 411
Passifs courants	109 320			109 320
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	1 020		-	866
Total des passifs	195 766		-	196 632
Total Passif	265 373		-	266 239

3.2. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales normes impactées sont :

- IAS 12 : impôts différés actif (5.1.11) ;
- IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (5.1.13) ;
- IAS 36 : évaluation des goodwill (5.1.1) ;
- IAS 37 : provision sur suivi trentenaire et provision sur risques sociaux et divers (5.1.12).

3.3. Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

3.4. Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs acquis et passifs repris identifiés dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Cinq UGT ont ainsi été définies par le groupe :

- Collecte / Nettoiement

Cette UGT regroupe l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.

- Traitement

Cette UGT est composée des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cannet des Maures (cf. commentaires en 2.2), de Pierrefeu du Var, de Cabasse et d'Aboncourt (il s'agit d'une DSP).

- Tri / Valorisation

Cette UGT regroupe 2 centres de tri et valorisation, le centre de tri du Muy et la DSP d'Athanor qui a pris fin le 30 avril 2020.

- Assainissement / Nettoyage

Cette UGT concerne l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.

- Export

Cette UGT regroupe l'ensemble des contrats de collecte et traitement des déchets à l'international et concerne nos activités au Maroc.

Les UGT Collecte / Nettoiement, Traitement et Tri / Valorisation font l'objet chaque année à minima d'un test de perte de valeur car des goodwill y sont attachés (Cf. paragraphe 5.1.1 Goodwill), conformément aux préconisations de la norme IAS 36 en matière.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe utilise pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et la juste valeur nette des coûts de cession.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est imputée par ordre de priorité sur les goodwill et est présentée en « autres charges d'exploitation », avant que tout surplus éventuel soit imputé au prorata de leurs valeurs comptables respectives aux autres actifs de l'UGT considérée, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance de 1,5 % pour la projection des flux de trésorerie.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les tests de perte de valeur réalisés ont été adaptés à compter de 2019 :

- Les 17,8 M€ de droits d'immobilisations corporelles louées inscrites à l'actif du bilan au titres de la norme IFRS 16 ont été ventilés par UGT et intégrés dans les valeurs nettes comptables des UGT à tester ;
- Les loyers (ventilés au titre d'IFRS 16 entre charge d'intérêt et remboursement d'emprunt), considérés par IFRS 16 comme des remboursements de passifs financiers ont été retraités de la valeur d'utilité et cela sur la période de projection si celle-ci était supérieure à la durée de location ou bien pour la durée de location résiduelle si celle-ci était plus courte que la période de projection. Les renouvellements des droits d'utilisation ont été inclus le cas échéant dans les projections de sorties de trésorerie et de la valeur terminale.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période de prévision (BP approuvées par Comité de Direction du Groupe) : elle est de 3 ans sauf pour l'UGT Traitement :
 - o 39 ans (l'horizon de la prévision a dû être prolongé car l'exploitation sur les 3 ans à venir est trop différente de celle prévue les années suivantes pour permettre une extrapolation raisonnable des flux de trésorerie futurs et aussi pour tenir compte en détail dans sa totalité de l'obligation de suivi trentenaire des sites exploités) ;
- Ces prévisions sont notamment basées sur les prévisions prudentes suivantes :
 - o Non obtention d'une autorisation pour exploiter le site 5 sur le Balançan avec un démarrage de la post-exploitation fin 2021,
 - o Dans le cadre de l'autorisation obtenue d'exploiter le nouveau site de Pierrefeu-du-Var, hypothèse d'un arrêt de l'exploitation en 2027 et un démarrage de la post-exploitation en 2028 (sachant que dans l'hypothèse où les travaux relatifs à la route de contournement de Pierrefeu-du-Var étaient entamés d'ici 2027, l'exploitation de ce site pourrait se poursuivre jusqu'en 2042),
 - o Hypothèse d'une rupture anticipée du contrat d'Aboncourt fin 2021 (cf. paragraphe 2.2),
 - o Arrêt des prestations de traitement des DASRI en 2031 (à la fin de la DSP Zéphire).

Nous avons fait appel à un prestataire externe spécialisé afin de déterminer les taux d'actualisation (considérés comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) à utiliser au 31 décembre 2020 : le taux retenu pour les 3 UGT testées est de 6,4%, notamment déterminé à partir d'un taux sans risque de 0,4%, d'une prime de risque de marché de 7,6% et d'une prime de risque spécifique de 3% pour tenir compte du risque lié à la non-réalisation des projections.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable.

Dans ce cadre, les paramètres du taux d'actualisation et du taux de croissance pour les projections des flux de trésorerie ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation / diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux d'actualisation rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	En K€	+ 1 point	- 1 point	
Collecte	-	31 011	46 889	118 741 15,50%
Traitement	-	2 537	3 415	10 134 12,00%
Tri-Valorisation	-	7 659	11 796	17 692 9,70%

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un ½ point de taux de croissance est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation / diminution d'1/2 point de taux de croissance sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux de croissance rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	En K€	+ 0,5 point	- 0,5 point	
Collecte	20 526	-	16 686	118 741 -8,60%
Traitement	1 124	-	916	10 134 N/A
Tri-Valorisation	4 496	-	3 684	17 692 -2,50%

3.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

Les différents taux de conversion utilisés sont les suivants :

Pays	Taux début exercice	Taux moyen de l'exercice	Taux fin exercice
Maroc	10,7287	10,8496	10,8848
Tunisie	3,1758	3,2084	3,2879

3.6. Date de clôture des comptes

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont clôturés au 31 décembre 2020.

3.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location répondant aux critères de la norme IFRS 16.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, c'est-à-dire lorsque des événements ou circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité (voir 3.4) et la juste valeur (nette des frais de cession).

Les arrêts des contrats d'Oum Azza et Marrakech évoqués aux paragraphes 2.2 et 3.28 constituent des indices de perte de valeur de l'UGT Export (Maroc) à l'instar de l'exercice précédent et ainsi un test de dépréciation spécifique a été réalisé.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes pour l'UGT Export :

- Seuls ont été valorisés les flux de trésorerie pour les contrats en cours jusqu'à leur échéance en 2023 (départ du Groupe anticipé en 2024), aucune valeur terminale n'ayant été calculée.
- Encaissement des créances client selon les hypothèses suivantes :
 - o Non-recouvrement des créances provisionnées sur les révisions de prix et prestations,
 - o Recouvrement des arriérés sur les contrats terminés ou en contentieux entre 2021 et 2023, par le recours à une société de recouvrement.
- Nous avons fait appel à un prestataire externe spécialisé afin de déterminer les taux d'actualisation (considérés comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) à utiliser au 31 décembre 2020.
 - o Taux d'actualisation (considéré comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) : 8,2 % pour les sociétés étrangères (UGT Export). Ces taux ont notamment été déterminés à partir d'un taux sans risque de 0,4 %, d'une prime de marché de

7,6%. Pour les activités à l'étranger cette prime de risque spécifique a été portée à 4,9% pour tenir compte du risque spécifique pays.

Concernant l'UGT Export, la détermination de la valeur recouvrable à partir de la projection des flux de trésorerie d'exploitation n'a pas permis de justifier la valeur nette comptable des actifs de l'UGT considérée. Une provision complémentaire de 0,1 M€ a été comptabilisée au 31/12/2020. La provision totale dans les comptes au 31 décembre 2020 s'élève à 1,3 M€.

Aucun goodwill n'étant rattaché à l'UGT Export, conformément à la norme IAS 36, la dépréciation a été affectée aux autres actifs de l'UGT considérées au prorata de leurs valeurs comptables respectives, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les postes impactés sont les suivants :

	Clôture	Ouverture
Constructions	42	470
Constructions en location	59	16
Installations techniques	57	20
Autres immobilisations	264	269
Autres immobilisations en location	855	425
Immobilisations financières	65	-
Total	1 340	1 200
<i>Sous-total location</i>	<i>914</i>	<i>441</i>

En raison de la fin des contrats Oum Azza et Marrakech, les comptes annuels des sociétés portant ces contrats, TEODEM et TEOMARA ont été présentés en valeurs liquidatives et des provisions complémentaires, afin de prendre en compte les coûts futurs de ces sociétés ont ainsi été comptabilisées pour globalement 1,7 M€.

La baisse d'activité sur le site d'Aboncourt constitue également un indice de perte de valeur et un test de dépréciation spécifique a été réalisé. Aucune dépréciation des actifs n'a toutefois été comptabilisée au 31 décembre 2020, sachant que contractuellement, les investissements réalisés dans le cadre de cette DSP doivent être repris à la valeur nette comptable par le délégant en cas de fin ou de rupture de contrat.

Les actifs sont décomposés quand la durée d'amortissement des composants est sensiblement différente de l'immobilisation principale et que la valeur unitaire est significative. Chaque composant a une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs.

Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

Linéaire	
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	20% à 100%
Immobilisations corporelles	
Constructions	5% à 20%
Installations techniques, matériel et outillage	7% à 20%
Agencements, aménagements et installations divers	10% à 33,33%
Matériel de transport	12,5% à 17%
Matériel de bureau et informatique	10% à 25%
Mobilier	20%

3.8. Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie juste valeur par résultat, le Groupe n'a pas souhaité opter pour une classification en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global sur option comme permis par la norme IFRS 9.

Lorsque le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe.

3.9. Autres actifs financiers (hors créances clients)

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe Pizzorno Environnement applique depuis le 1er janvier 2018 la norme IFRS 9 – Instruments financiers qui pour rappel comprend trois volets :

- le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers qui sont classés lors de leur comptabilisation initiale en coût amorti, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat, classement fixé en fonction :
 - o De la nature de l'instrument (dettes ou capitaux propres)
 - o Des caractéristiques des flux contractuels (en fonction des grilles de critère « SPPI » ou « Solely Payment of Principal and Interests)
 - o Du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie)
- la dépréciation des actifs financiers : via la notion des « pertes de crédit attendues » d'IFRS 9, évaluées sur l'une des deux bases suivantes :
 - o Soit les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture)
 - o Soit les pertes de crédit attendues pour la durée de vie (cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie des instruments financiers)
- la comptabilité de couverture (non traité ici car le groupe n'a pas documenté de relations de couverture)

L'application de la norme aux caractéristiques propres du Groupe a été réalisée après analyse des modalités de gestion de l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (grille de critère « SPPI »). Le tableau ci-après résume le classement des différents types d'actifs et passifs financiers détenus par le groupe.

Actifs financiers	Note	Coût amorti	Juste valeur en contrepartie	Juste valeur par résultat
			des autres éléments du résultat global	
Titres disponibles à la vente	(1)			X
Dépôts et cautions	(a)	X		
Obligations	(2)		X	
Créance sur la société Zéphire	(a)	X		
Autres créances (organismes sociaux, fiscaux)	(a)	X		
Sicav monétaires	(3)			X
Comptes à terme	(4)	X		
Disponibilités bancaires	(5)			X

(1) Pour l'essentiel, ce poste est constitué par les titres détenus sur la SCI du Balançan (174 K€).

(2) Les obligations sont détenues avec l'objectif de les garder jusqu'à leur terme, mais une cession peut avoir lieu si un besoin de trésorerie le nécessite (cas qui s'est déjà présenté depuis leur acquisition). Leurs changements de valeur sont ainsi constatés par contrepartie des autres éléments du résultat global, les éventuelles dépréciations pour risque de crédit étant quant à elles comptabilisées en résultat. Ainsi, les obligations Casino, Rallye, Eramet et SGIS TV18 ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit au 31/12/2020 à hauteur de 281 K€ constatée en résultat en 2019 et 2020.

(3) Les Sicav monétaires doivent être valorisées à leur cours de fin de période. Aucune base concernée au 31/12/2020.

(4) Les comptes à terme sont évalués en coût amorti en raison de la difficulté à les appréhender de manière précise en leur juste valeur.

(5) Les disponibilités bancaires correspondent aux comptes courants bancaires et sont évaluées à leur valeur en banque au 31/12/2019 et au 31/12/2020.

Dépréciation des autres actifs financiers (principes généraux) : le Groupe Pizzorno Environnement évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global hors instruments de capitaux propres. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe compare le risque de défaut sur l'actif à la date de clôture avec le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale en s'appuyant sur des événements et des informations prospectives raisonnables, ainsi cotations de crédit si disponibles, changements défavorables importants, réels ou prévus, dans la conjoncture économique, financière ou commerciale qui devraient entraîner une modification importante de la capacité de l'emprunteur de s'acquitter de ses obligations.

(a) et (2) : Estimation de la dépréciation concernant les actifs financiers évalués au coût amorti et en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (hors créances clients, voir §5.1.6, et instruments de capitaux propres pour lesquels l'option OCI a été retenue : le Groupe n'est pas concerné). Comme évoqué ci-dessus, si le risque crédit n'a pas évolué de façon significative depuis l'origine, la norme demande d'évaluer les pertes attendues en cas de défaut dans les 12 mois. L'analyse du risque afférent aux différentes créances à la clôture est réalisée selon la méthodologie suivante :

Calcul d'un taux de provision en fonction de l'exposition au risque de crédit (probabilité de défaut de la contrepartie et risque de recouvrement) :

- Estimation de la probabilité de défaut à partir de l'utilisation de la cotation Banque de France (ou d'une autre approche si les éléments ne sont pas disponibles). La Banque de France publie chaque année une étude sur l'évaluation des performances des sociétés en fonction de leur cotation. Afin d'évaluer les pertes attendues à 12 mois, le taux de défaillance historique constaté à 1 an a été retenu. D'autre part, en l'absence d'une cotation Banque de France disponible, il a été considéré par

- simplification qu'en moyenne ces contreparties se retrouveraient en milieu de fourchette des cotations Banque de France, soit une cotation 5+ (assez faible)
- Estimation du risque de recouvrement quand des éléments spécifiques sont disponibles (cas de la créance Zephire et de certaines cautions). Quand ces éléments d'analyse n'étaient pas disponibles, un risque de recouvrement maximum a été retenu par prudence.

3.10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « Premier entré, premier sorti » et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

3.11. Crédances clients et dépréciations

Les créances clients ont une maturité à moins d'un an (le Groupe ne détient pas de créances commerciales comportant une composante de financement significative). Elles sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de crédit attendues sont comptabilisées au compte de résultat via un compte de dépréciation des créances clients au bilan. Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces dernières. Ce modèle permet de déterminer une perte de crédit à maturité pour toutes les créances commerciales et ce dès leur enregistrement, en tenant compte notamment, des retards de paiement, des difficultés financières du client, des renégociations au regard du délai de paiement, etc.) et lorsque les créances sont échues depuis plus d'un an, en fonction de leur durée de détention depuis leur date d'octroi. Pour évaluer la perte de crédit à maturité, les taux historiques de perte constatés rapportés aux chiffres d'affaires sont calculés (par typologie de client et par pays).

Concernant plus spécifiquement les créances commerciales au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi (une dépréciation est calculée pour tenir compte de l'effet temps via un calcul d'actualisation réalisé sur les créances à plus d'un an sur la base des taux OAT). Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en produits différés et sont rapportées au résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations qu'elles financent sur la ligne « autres produits d'exploitation ».

3.13. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal. Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finances de l'année 2020 en fonction des dates d'échéance des créances et des dettes. Il est de 26,50% pour les échéances à moins d'un an et de 25% pour les échéances à plus d'un an. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3,3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

3.14. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif. Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 0,00 % (taux de -0,09% sur titres d'état français à 15 ans au 31 décembre 2020 + prime de risque de 0,09%).

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

3.15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisés en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. En application de la norme IAS19, les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en OCI (other comprehensive income). S'il y a lieu, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière équivaut à celui des engagements. Il a été calculé en prenant en considération :

- Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe :
 - o 16 à 20 ans : 16%
 - o 21 à 30 ans : 11%
 - o 31 à 40 ans : 7%
 - o 41 à 50 ans : 6%
 - o 51 à 55 ans : 3%
 - o 56 ans et plus : 0% ;
- Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 1,3 %;
- Un taux d'actualisation de 0,30% ;
- Un départ à la retraite des salariés à 62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe.

3.16. Contrats de location

En application de la norme IFRS 16 – Contrats de location, les immobilisations objets de contrats de location ou assimilés doivent être comptabilisés à l'actif du bilan en fonction notamment de certains critères de montant et de durée. Les contrats d'une durée de moins d'un an, ainsi que les contrats de faible valeur (environ 5000 \$) ne sont pas retraités. Les autres contrats font l'objet de la constatation d'un droit d'utilisation à l'actif et de l'inscription d'une dette au passif au titre des loyers et autres paiements à effectuer pendant la durée résiduelle de la location. Au compte de résultat, la charge de loyer est annulée et ventilée entre charge d'intérêts et remboursement d'emprunt. Corrélativement, une dotation aux amortissements relative au droit d'utilisation est comptabilisée. Le groupe a choisi de comptabiliser les impôts différés sur les retraitements IFRS 16. Le groupe a choisi de ventiler le droit d'utilisation dans les postes d'immobilisation selon la nature des biens loués.

Le taux d'emprunt retenu est celui de chacun des contrats pour les contrats de crédit-bail. Pour les autres contrats le taux retenu est le taux marginal d'endettement. Ce taux est obtenu à partir des taux négociés annuellement pour l'ensemble des sociétés du groupe auprès des banquiers. Si la durée des emprunts ne correspond pas à celle de certains contrats de location, une consultation complémentaire est réalisée. Ces taux sont identiques par entité géographique et au 31 décembre 2020 :

- Pour les sociétés françaises (société mère et filiales), les taux confirmés par les banques sont de 0,50% pour une durée de 5 ans et de 1,17% pour une durée de 9 ans ;
- Pour les sociétés marocaines, les taux confirmés par les banques sont de 6% qui ont été appliqués au seul contrat concerné.

A chaque clôture, le groupe procède à l'inventaire des contrats concernés, qui sont analysés et font l'objet d'un traitement spécifique :

- Les contrats de crédits-bails sont retraités pour une durée d'emprunt correspondant à celle de chaque contrat, et pour une durée d'amortissement des biens correspondant à la durée de vie économique de chaque bien financé ;
- Pour les autres contrats, la durée de retraitement est basée sur le terme figurant dans les baux, en prenant en compte l'avis de l'ANC pour le traitement des baux 3/6/9. Conformément à cet avis, les baux qui n'ont pas été renouvelés à l'issue des 9 ans mais qui se poursuivent tacitement n'ont pas été pris en compte, à l'exception de ceux pour lesquels il apparaît raisonnablement certain qu'ils seront renouvelés pour des raisons objectives comme la durée du marché attaché aux locaux, la durée de vie des travaux engagés dans les locaux ou la difficulté à trouver des locaux équivalents ;
- Les loyers liés aux sites d'enfouissement n'ont pas été retraités car il s'agit soit de loyers dits « à l'usage » ou « variables » (rémunération exclusive à la tonne apportée pendant la période d'exploitation), soit des loyers « post-exploitation » des sites d'enfouissement entrant dans le champ de la norme IAS 37 et déjà pris en compte dans le calcul des provisions trentenaires ;
- Un même taux d'actualisation a été utilisé pour les contrats ayant une durée résiduelle similaire.

En lien avec les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS et la mise à jour induite en date du 3 juillet 2020 du relevé de conclusion de l'ANC du 16 février 2018 relatif à l'application de la norme IFRS 16 au cas des baux commerciaux français, certaines durées de retraitement ont été modifiées, au cours de l'exercice 2020, pour les baux rattachés à un contrat d'exploitation. Pour ces baux, la durée retenue a été alignée sur celle du marché sous-jacent au bail.

Les impacts sur les comptes au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- Valeur nette : + 3 785 K€ ;
- Dettes financières : + 3 822 K€.

3.17. Coût d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cependant, depuis le 01/01/2009, en application de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunts concernant les actifs éligibles (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) sont capitalisés.

3.18. Passifs financiers

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode. Le tableau ci-après résume le classement des différents types de passifs financiers détenus par le groupe :

Passifs financiers	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option
Emprunts auprès d'établissements de crédit	X		
Fournisseurs et comptes rattachés	X		
Autres dettes (organismes sociaux, fiscaux, etc.)	X		

3.19. Instruments dérivés

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêts. Il a conclu des contrats de Swaps de taux sur des emprunts à taux variable conclus sur les exercices précédents. La valeur de marché des Swaps de taux est considérée comme non significative et le groupe n'a pas documenté de relations de couverture.

3.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme. Ces placements souscrits par le groupe sont exclusivement des comptes à terme (classification au coût amorti) ou des SICAV de type « monétaire euro » (classification en juste valeur par résultat) et satisfont aux quatre critères définis par IAS 7.6. Ils sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme. Selon les sociétés détentrices de la trésorerie, la disponibilité de celle-ci n'est toutefois pas identique et correspond aux deux catégories suivantes :

- La trésorerie « disponible » qui peut être utilisée à tout moment par le groupe pour lui permettre de répondre à ses besoins ;

- La trésorerie « réservée » qui correspond à la trésorerie localisée dans certaines zones géographiques (Maroc, Tunisie) et qui n'est pas immédiatement libre du fait de certaines conditions à respecter pour qu'elle soit rapatriée en France.

3.21. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

3.22. Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées.

3.23. Comptabilisation des produits

Le revenu de l'activité du groupe est déterminé sur la base d'un processus en 5 étapes :

- Identification du contrat ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de la transaction ;
- Comptabilisation du revenu.

Ce modèle prévoit que le revenu soit comptabilisé lorsqu'une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction des critères, le revenu sera comptabilisé, soit de manière continue d'une façon qui représente la performance de la société, soit à une date donnée quand le contrôle des biens et services est transféré au client.

Pour chaque « obligation de performance », quelle que soit sa nature, le Groupe applique la grille unique de trois critères prévue par la norme en vue de déterminer si celle-ci est satisfaite en continu. Les trois critères sont les suivants :

- 1) Le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance de l'entité ;
- 2) Le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction par l'entité ;
- 3) (i) l'actif n'a pas d'usage alternatif pour l'entité et (ii) l'entité dispose, à tout moment, en cas de résiliation par le client, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de contrats comportant une simple obligation de performance liée au transport, tri, traitement, enfouissement, incinération de déchets, et notamment :

- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe dans l'activité de collecte des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets transporté ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages enfouis dans l'activité traitement des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne stockée ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans le tri et l'incinération avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne traitée, valorisée, triée ou incinérée.

L'ensemble des activités du groupe est constitué par des revenus appréhendés de manière continue, les clients consommant les avantages du service fourni au fur et à mesure de la performance (IFRS 15.35 a).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

A noter que les produits des activités ordinaires excluent la taxe générale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée aux douanes.

3.24. Impôts sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2020 a été calculé selon les modalités suivantes :

- Détermination du résultat fiscal pour chaque entité au 31 décembre 2020, prenant en compte les réintégrations et déductions fiscales propres à chaque pays ou entité ;
- Calcul des actifs et passifs d'impôt différé.

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2020 a été calculé selon les modalités suivantes :

- Détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 décembre 2020 ;
- Prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivants les pays ;
- Prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé ;
- Détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours.

Les taux retenus pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises sont ceux prévus par la loi de finances pour 2020 en fonction des dates d'échéance estimées des créances et des dettes. Ils s'échelonnent de 26,50% pour les échéances à moins d'un an à 25% pour les échéances à plus de 2 ans. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3,3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement, à l'exception des sociétés créées durant l'exercice.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Dans les comptes sociaux de la société GPE, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale.

3.25. Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action

3.26. Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

3.27. Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se monte à 314 K€ au titre des honoraires concernant le contrôle légal des comptes et les services autres que la certification des comptes. Ils sont ventilés comme suit :

Honoraires des CAC	Deloitte				Novavance - David & Associés				Audit & Contrôle			
	Commissaire aux Montant	%	Réseau Montant	%	Commissaire aux Montant	%	Réseau Montant	%	Commissaire aux Montant	%	Réseau Montant	%
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité au sein de l'entité												
- Entité	88	56%	N/A	-	29	32%	N/A	-	-	-	N/A	-
- Entité contrôlée (1)	46	29%	34	100%	62	68%	-	-	64	100%	-	-
Sous-total A	134	85%	34	100%	91	100%	-	-	64	100%	-	-
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires												
- Entité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Entité contrôlée (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2)												
- Entité	24	15%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Entité contrôlée (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total C	24	15%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total D = B + C	24	15%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total E = A + D	158	100%	34	100%	91	100%	-	-	64	100%	-	-

(1) Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

(2) Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant

3.28. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre 3.4 "Traitement des goodwill", le Groupe procède à au moins un test annuel de perte de valeur des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en termes de taux d'actualisation et de croissance.

Au 31 décembre 2020, le montant des goodwill est de 8 318 K€.

- Impôts différés

Comme indiqué dans le chapitre 3.13, les Impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées, ce qui repose sur une part de jugement importante.

A chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et évaluer le montant des actifs d'impôt différé en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants. Au 31 décembre 2020 le montant de l'impôt différé actif relatif à des déficits se monte à 3 566 K€.

- Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué dans le chapitre 3.15 « Avantages du personnel », le Groupe verse des indemnités aux membres de son personnel en fin de carrière. L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Le montant des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 11 804 K€ au 31 décembre 2020.

- Provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire

Comme indiqué dans le chapitre 3.14 les principales provisions du Groupe concernent les coûts engendrés par les obligations de remise en état et de suivi à long terme des sites de traitement des déchets. Cet engagement est calculé sur la base des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Il est mis à jour chaque année en fonction du nombre de tonnes effectivement traitées et fait l'objet d'une actualisation dont le taux est revu à chaque estimation (0,00% au

31 décembre 2020). Le montant des engagements relatifs aux coûts de réhabilitation des sites et suivi trentenaire est de 28 051 K€ au 31 décembre 2020.

- Provisions pour risques sociaux et risques divers / sur contrats

Les risques sociaux et les risques divers / sur contrats font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Le montant de ces autres provisions est de 3 222 K€ au 31 décembre 2020.

- Dépréciation des créances relatives aux clients collectivités au Maroc (cf. note 5.1.15)

Pour rappel, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi (une dépréciation est calculée pour tenir compte de l'effet temps via un calcul d'actualisation réalisé sur les créances à plus d'un an sur la base des taux OAT). Une dépréciation totale d'un montant de 12 883 K€ est ainsi comptabilisée au 31 décembre 2020). La dépréciation des créances clients avec le client du centre d'Oum Azza a été mise à jour en fonction notamment du contentieux avec ce dernier. Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

- Dépréciation des créances relatives aux activités arrêtées (cf. note 5.1.17)

Concernant les activités arrêtées en Tunisie durant l'année 2014, les créances concernant les activités en Tunisie sont provisionnées pour un montant de 230 K€, soit 100% du solde client.

3.29. Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- Des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- Des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

- Taxe foncière en période de post-exploitation :

Ainsi que décrit dans le paragraphe 3.14, le groupe a provisionné dans ses comptes les coûts correspondants à ses obligations de suivi trentenaire des Centres de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Cependant dans une jurisprudence récente (22/11/2017), le Conseil d'Etat a considéré que la taxe foncière due par le propriétaire exploitant, devait être calculée pour ce type de site sur la base due pour les propriétés bâties, et ce y compris pendant la période de post-exploitation.

Les sommes éventuellement dues à ce titre pendant la période de suivi trentenaire n'ont pas été provisionnées par le groupe depuis la clôture au 31 décembre 2017, car trop d'incertitudes subsistaient pour permettre d'évaluer un montant de manière raisonnable :

- D'une part le statut du groupe vis-à-vis de ces sites pendant la période de post-exploitation n'était pas connu, ce qui conditionnait l'exigibilité et le mode de calcul de la taxe (notamment des négociations étaient en cours avec les bailleurs concernant les baux emphytéotiques sur les deux sites concernés pouvant conduire pour l'un d'entre eux à une absence d'exigibilité de cette taxe durant la période de post-exploitation) ;
- D'autre part la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE), organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, s'était saisie de ce sujet et avait notamment entrepris un dialogue avec la direction de la législation fiscale en vue de préciser la manière de déterminer la taxe ;
- En 2019, l'article 121 de la loi de finances pour 2020 (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) a notamment modifié l'article 1499-00 A du Code Général des Impôts en insérant l'alinéa suivant : « L'article 1499 ne s'applique pas à la détermination de la valeur locative des équipements indissociables des installations de stockage de déchets autorisées conformément au titre 1er du livre V du code de l'environnement, dès lors que les installations ont cessé de procurer des revenus provenant de l'enfouissement de déchets avant le 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'imposition est établie, sans qu'il soit tenu compte des revenus accessoires provenant de l'extraction de biogaz. » :
 - o Cet article a pour objet de faire glisser les CSDU en post-exploitation d'une activité industrielle relevant de la méthode comptable, qui repose sur le prix de revient des investissements passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties à une activité commerciale relevant de la grille tarifaire qui repose sur une surface pondérée valorisé par un tarif au m² mais ainsi l'évaluation des taxes foncières afférentes s'avère être plus complexe : en effet la méthode est différente entre un site en exploitation (méthode comptable) et un site en post-exploitation (méthode tarifaire), sachant toutefois que cette mesure réduira significativement la base de calcul de la taxe foncière qui serait due.
- Enfin, en 2020, l'article 132 de la loi de finances pour 2021 (loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020) est revenue sur ce régime afin d'en clarifier les contours en précisant quelles sont les installations visées par la mesure d'exclusion de la méthode comptable ainsi que la date à compter de laquelle la méthode d'évaluation suivant la méthode tarifaire prévue pour les locaux professionnels s'applique.

Compte tenu de l'ensemble de ces incertitudes, des actions encore en cours de la FNADE et de la durée de la projection en cause (trente ans), il n'était pas possible pour le groupe d'estimer de manière fiable ses obligations futures en la matière jusqu'au 31 décembre 2020 et le passif éventuel lié à cette obligation pouvait varier selon les hypothèses retenues entre zéro et 12,4 M€ (avant effets d'actualisation).

Dès la promulgation de la loi de finances pour 2021 fixant enfin un cadre définitif à l'évaluation de cette taxe pour les CSDU, et compte tenu de la complexité pour l'évaluer de manière fiable, le Groupe a fait appel à un conseil fiscal externe afin de l'aider à évaluer les montants qui pourraient être réclamés par l'Administration pendant la période de post-exploitation des sites du Cannet des Maures et de Pierrefeu. Le seul retour chiffré fait à ce jour par le conseil fiscal concerne le site du Cannet des Maures (exploité par la filiale VALTEO), retour fait avant la date d'arrêté des comptes de GPE.

Cette évaluation, faite à partir de l'évolution des taux et des coefficients constatés sur les 5 dernières années pour l'imposition des locaux professionnels, a pris comme hypothèse que le site était susceptible d'être classé dans une des trois catégories fiscales suivantes :

- DEP 1 : terrains exploités commercialement comme lieux de dépôt à ciel ouvert ;
- IND 2 : carrières et établissements assimilables ;
- EXC 1 : locaux ne relevant d'aucune des catégories précédentes par leurs caractéristiques sortant de l'ordinaire.

Dans l'attente de commentaires de l'administration fiscale sur la catégorie à retenir, le Groupe a décidé d'ajuster la provision pour suivi trentenaire d'un montant de 1 272 K€, sur la base du montant de taxe foncière résultant de l'hypothèse la plus basse soit IND 2 (1 781 K€). Le Groupe considère en effet qu'il devrait, dans le meilleur des cas, s'acquitter a minima du montant résultant de l'hypothèse basse (NB : à noter qu'un montant de 509 K€ était déjà provisionné au titre de la taxe foncière depuis l'exercice 2018, ce qui explique la différence entre le montant ajusté de la provision et celui de l'hypothèse la plus basse IND 2).

Pour information, le complément de taxe foncière résultat de la prise en compte des deux autres hypothèses serait respectivement de 3 359 K€ (EXC 1) et 14 846 K€ (DEP 1), ce qui aurait pour conséquence une provision complémentaire de respectivement 2 850 K€ et 14 337 K€.

L'évaluation selon la méthode prévue pour les locaux professionnels ne s'appliquera qu'à partir de l'année suivant celle au cours de laquelle il sera notifié l'achèvement de la couverture finale du dernier casier de l'installation de stockage à l'inspection des installations classées, soit à partir de l'année 2022 pour le site du Cannet des Maures, selon les hypothèses retenues.

S'agissant du site de Pierrefeu, les résultats des travaux du conseil fiscal ne sont pas encore disponibles à la date d'arrêté des comptes, dès lors aucune estimation du montant de provision complémentaire ne peut être fournie.

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême.

Début 2014, le Tribunal du Travail a ordonné l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports. Cette procédure entachée de vice de forme n'a pas abouti.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause. A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la

société Dragui-Transports aurait été avertie. En conséquence et à l'instar des comptes précédents, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2020.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Société mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

4.2. Filiales consolidées

			Clôture - Méthode Intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Abval	Draguignan	808 275 754	Globale	100	100
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	Globale	100	100
Devera	Draguignan	808 318 349	Globale	100	100
Dragui-gaz	Draguignan	843 312 620	Mise en équivalence	50	50
Dragui-Transports	Draguignan	722 850 070	Globale	100	96
Exarent	Draguignan	804 024 289	Globale	100	100
GIE AMSE	Tunis (Tunisie)		Globale	100	59
La Mole	Draguignan	490 920 634	Globale	100	48
Pizzorno Environnement Industries	Draguignan	803 515 444	Globale	100	100
Pizzorno Environnement International	Draguignan	803 515 519	Globale	100	100
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	Globale	100	100
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	Globale	100	100
Propolys	Draguignan	525 089 371	Globale	100	100
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	Globale	100	100
Segedema	Rabat (Maroc)		Globale	100	98
Selfema	Draguignan	323 592 295	Globale	100	99
Star-Athanor	La Tronche	790 294 508	Globale	100	100
Teodem	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Teomara	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Teorf	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		Globale	100	99
Valeor	Draguignan	802 557 942	Globale	100	100
Valteo	Draguignan	802 556 241	Globale	100	100
Zephire	Toulon	790 031 546	Mise en équivalence	51	51

A noter que les sociétés Proval Environnement et Roger Gosselin sont sorties du périmètre de consolidation durant l'exercice 2020 du fait de leur dissolution sans liquidation en 2020.

4.3. Participations non consolidés

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Société	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat exercice 2020	Valeur brute des titres
SCI du Balançan	16,66	4	23	173 (1)
SA Scann	5,00	(nd)	(nd)	15 (2)
GIE varois d'assainissement	5,00	(nd)	(nd)	1
IRFEDD	13,50	(nd)	(nd)	3
SPANC Sud Sainte Baume	30,00	(nd)	(nd)	9 (3)
Z ETP à Abu Dhabi	49,00	(nd)	(nd)	25 (4)
Total				225

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Une juste valeur nulle des titres de la SA SCANN d'une valeur historique de 15 K€ a été retenue depuis le 1^{er} janvier 2020 et au 31 décembre 2020 (à noter que ces titres sont dépréciés à 100% au 31 décembre 2020)

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société

(4) La société n'est pas active. Une juste valeur nulle des titres de la Z ETP d'une valeur historique de 25 K€ a été retenue au 1^{er} janvier 2020 et au 31 décembre 2020 (à noter que ces titres sont dépréciés à 100 % au 31 décembre 2020)

(nd) Eléments non disponibles

5. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

5.1. Notes sur le bilan

5.1.1. Goodwill

	Ouverture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Ecarts de conversion	Autres (*)	Closure
Collecte / Nettolement (*)	8 142	-	-	-	-	226	7 914
Traitement	280	-	-	-	-	-	280
Tri / Valorisation	123	-	-	-	-	-	123
Total Valeur Nette	8 545	-	-	-	-	226	8 318

(*) Dont 1 635 K€ représentent la contrepartie des indemnités de départ à la retraite des personnels repris lors de l'attribution de marchés au groupe.

(**) La diminution de 226 K€ est relative à la fin du marché STAR ATHANOR.

5.1.2. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Ecarts de conversion	Autres (*)	Closure
Terrains	6 902					6 902
Constructions	75 123	23 617	7 684	96	3 352	94 311
Installations tech, matériel & outillage	45 414	2 476	15 403	72	30	32 446
Autres immobilisations corporelles	172 088	15 607	27 811	240	1 475	161 119
Immobilisations en cours	5 006	96	-	3	3 265	1 834
Avances et acomptes						-
Immobilisations corporelles	304 532	41 797	50 897	412	1 591	296 611
Amt. Construction et terrains	53 096	5 369	4 879	53		53 533
Amt. Install tech, matériel & outil,	36 035	2 659	14 650	72		23 973
Amt. autres immobilisations corp.	125 197	16 773	25 158	153		116 658
Amt. Immobilisations corporelles	214 328	25 001	44 886	279		194 164
Dépréciations immobilisations corporelles (**)	2 521	923	332			3 112
Dépréciations immobilisations en cours						-
Dép. Immobilisations corporelles	2 521	923	332	-	-	3 112
Total Valeur Nette	87 683					99 336

(*) Principalement reclassements de poste à poste. Le solde de 1,6 M€ est lié à l'immobilisation liée à la provision pour remise en état chez AZUR VALORISATION. En effet, la provision a été constituée en contrepartie d'une immobilisation.

(**) La dotation 2020 correspond à la dépréciation complémentaire constatée sur l'UGT Export lors du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2020 (cf. §3.7 pour plus de détails) et la dépréciation sur un terrain à Mandelieu.

La variation des immobilisations corporelles relatives aux retraitement des contrats de crédits-bails et contrats de location se ventile ainsi :

	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Autres	Clôture
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	14 575	8 890	-	98	-	23 366
Autres immobilisations corporelles	45 343	376	-	9 819	-	35 778
Immobilisations corporelles en location	59 917	9 266	-	9 917	-	59 144
Amt. Construction et terrains	2 356	3 262	-	83	-	5 535
Amt. autres immobilisations corp.	39 195	3 480	-	9 096	-	33 499
Amt. Immobilisations corporelles en location	41 551	6 742	-	9 179	-	39 035
Dépréciations immobilisations corporelles	441	472	-	-	-	913
Dépréciations immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Dép. Immobilisations corporelles en location	441	472	-	-	-	913
Total Valeur Nette	17 926					19 196

5.1.3. *Immobilisations incorporelles*

	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecart de conversion	Autres	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	2 040	33	-	21	-	1	2 051
Droit au bail	15	-	-	-	-	-	15
Autres immobilisations incorporelles	64	-	-	-	-	1	64
Immobilisations Incorporelles	2 120	33	-	21	-	1	2 130
Amt. conc. brevets & ds similaires	1 704	131	-	18	-	1	1 816
Amt. autres immos incorp.	64	-	-	-	-	1	64
Amt. immo. Incorporelles (*)	1 768	131	-	18	-	1	1 879
Dép. immobilisations incorporelles	22	-	-	22	-	-	-
Dép. Immobilisations incorporelles	22	-	-	22	-	-	-
Total Valeur Nette	330						251

(*) Les immobilisations incorporelles sont à durée d'utilité finie et amorties sur cette durée d'utilité.

5.1.4. *Participations mises en équivalence*

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de deux sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et a construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation.
Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence, le contrôle exercé par le Groupe a été analysé comme conjoint et elle a été intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.
- La société DRAGUIGAZ acquise en 2018 exploite une station de gaz naturel pour véhicules. L'activité de cette société a débuté au cours du 2nd semestre 2019. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence, elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour l'année 2020 (K€) :

	Zéphire	Draguigaz
Chiffre d'affaires	23 955	567
Résultat net	- 1 966	69
Résultat global	- 1 966	69
Dividendes versés	- -	
Actifs non courants net de caducité	53 751	789
Actifs courants	10 069	183
Passifs non courants	66 178	-
Passifs courants	8 678	942
Total bilan net de caducité	63 820	972

5.1.5. Titres non consolidés et obligations

Société	Classification IFRS 9	Valeur Brute	Clôture Ecart vs JV	Juste Valeur (JV)	Ouverture Juste valeur (JV)
SCI du Balançan	Juste valeur par résultat	173		173	(1) 173
SA Scann	Juste valeur par résultat	15	15	-	-
ZETP à Abu Dhabi	Juste valeur par résultat	25	25	-	-
Autres	Juste valeur par résultat	12		12	9
Total		225	40	186	182
Créances rattachées à des participations					
Autres	Juste valeur par résultat	-		-	9
Total		-	-	-	9
Obligations (2)					
	Juste valeur par OCI	1 833	264	1 568	1 879
Total		1 833	264	1 568	1 879
		1 833	264	1 568	2 070

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Depuis l'exercice 2017, le Groupe place une partie de sa trésorerie en obligations cotées pour un montant de 1 568 K€ au 31 décembre 2020 (juste valeur à cette date). Ce placement est classé en « titres disponibles à la vente » et comptabilisé à la juste valeur par OCI, considérant que le fait qu'il soit soumis à un risque non négligeable de changement de valeur ne permettait pas de le considérer comme un « équivalent de trésorerie ». Pour rappel, lorsqu'une obligation présente une perte de valeur pour risque de crédit, une dépréciation est constatée directement en résultat. Ainsi, les obligations Casino, Rallye, Eramet et SGIS TV18 ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit au 31/12/2020 à hauteur de 281 K€ constatée en résultat en 2019 et 2020.

5.1.6. Autres actifs (courants et non courants) hors stocks et trésorerie

	Classification IFRS 9	Clôture		Ouverture (comptes proforma)		Ouverture (comptes publiés)	
		Non courants	Courant	Non courants	Courant	Non courants	Courant
Prêts							
Titres de participation		1 754		2 071		2 071	
Dépôts de garantie et cautionnements	Coût amorti	2 173		1 309		1 309	
Comptes à terme bloqués		5 005		4 325			
Créances clients nettes de dépréciation			63 302		63 295		63 295
Créances d'impôts			8 123		8 630		8 630
Créances diverses nettes de dépréciation		32 471	20 914	35 871	14 826	35 871	14 826
Charges constatées d'avance			674		775		775
Total		41 403	93 013	43 576	87 527	39 251	87 527

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent l'avance de 33 563 K€ faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon, dépréciée de 1 097 K€ (dont 280 K€ dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9).

5.1.7. Stocks et encours

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

	Clôture	Ouverture
Matières consommables	2 042	2 494
Provisions sur matières consommables	- 485	- 592
Production de biens		
Marchandises	90	100
Total stocks et en-cours	1 647	2 003

5.1.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	Classification IFRS 9	Clôture		Ouverture (comptes proforma)		Ouverture (comptes publiés)	
		Disponible	Réservée (*)	Disponible	Réservée (*)	Disponible	Réservée (*)
- Sicav monétaires	Juste valeur par résultat						
- Comptes à terme	Coût amorti	15 000		18 000		22 325	
Valeurs mobilières de placement		15 000	-	18 000	-	22 325	-
Disponibilité	Juste valeur par résultat	17 387	1 635	9 065	5 476	9 065	5 476
Total		32 387	1 635	27 065	5 476	31 390	5 476

(*) Trésorerie localisée à l'étranger et non libre immédiatement du fait de conditions à respecter pour son rapatriement en France.

5.1.9. Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS 9 au coût amorti)

	Clôture		Ouverture	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès des établissements de crédit				
- Échéances - 1 an		29 016		21 796
- Échéances de 1 à 5 ans	39 693		37 085	
- Échéances + 5 ans	18 114		2 105	
Location financement				
- Échéances - 1 an		3 468		3 263
- Échéances de 1 à 5 ans	11 094		7 701	
- Échéances + 5 ans	4 132		3 537	
Autres dettes financières				
- Échéances - 1 an		153		304
- Échéances de 1 à 5 ans	5		82	
- Échéances + 5 ans	-		-	
Total	73 037	26 636	50 510	25 363

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les mouvements constatés sur les emprunts sont les suivants :

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Ecart de conversion	Autres	Clôture
Emprunt auprès établissements de crédit	60 967	33 700	-	13 854	-	80 822
Location financement	14 501	9 299	-	5 081	-	18 694
Autres dettes financières	385	42	-	271	2	158
Total emprunts et dettes financières	75 873	43 041	-	19 206	-	99 673

Les flux futurs contractuels non actualisés relatifs à la dette financière se présentent ainsi :

	Total au bilan	- de 1 an	Entre 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts	99 674	26 636	50 792	22 246
Total	99 674	26 636	50 792	22 246

5.1.10. Contrats de location

Immobilisations concernées	Valeur Brute Clôture	Amortissement	Valeur nette Clôture	Redevances restant à payer Clôture
Constructions	23 366	5 535	17 831	18 777
Autres immobilisations corporelles	35 778	33 532	2 247	759
Total	59 144	39 067	20 077	19 537

5.1.11. Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

	Clôture		Ouverture	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires				
Participation des salariés	124		139	
Provisions non déductibles	57		1 215	
Reports fiscaux déficitaires (*)	3 566		4 381	
Divers	1		60	
Total	3 747	-	5 795	-
- Provisions non constatées en social				
	260			57
- Annulation provisions réglementées				
		4 201		3 580
- Location - financement				
		398		1 154
- Evaluation d'actif à la juste valeur				
		125		360
- Provisions suivi trentenaire				
	318			223
- Cessions immo. Intragroupe				
	202		195	
- Indemnités fin de carrière				
	2 543		2 134	
- Divers				
		274	25	
Total	7 071	4 998	8 149	5 374
Compensation ID actifs et passifs par entité	-	4 998	-	5 374
Total	2 073	-	2 774	-

(*) L'analyse menée par le Groupe montre que le déficit fiscal, essentiellement afférent au groupe d'intégration fiscale GPE, devrait pouvoir être utilisé sur des bénéfices futurs proches.

5.1.12. Provisions

	Ouverture	Dotation de l'exercice	Reprises utilisée	Reprises non utilisées	Autres	Reclass.	Clôture	
Provisions pour remise en état site et risques sur contrats	11 771	517	-	3 208		1 591	10 672	
Provision suivi trentenaire	12 415	3 513				894	232	17 055
Risques divers	-						-	
Total provisions long terme	24 186	4 030	-	3 208	-	2 485	232	27 727
Provisions risques sociaux	1 141	432	-	416				1 156
Provisions risques divers et risques sur contrats	1 765	705	-	377		27		2 086
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	100	-		78				22
Provision suivi trentenaire	535					-	232	303
Total provisions court terme	3 541	1 137	-	872	-	27	232	3 546

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

L'essentiel des provisions concerne la remise en état des sites et risques sur contrats ainsi que les provisions de suivi trentenaires dont le fonctionnement est décrit au paragraphe 3.14.

La provision à court terme pour risques divers et risques sur contrats d'un montant de 2 066 K€ correspond à des dépenses dont l'échéance probable est à moins d'un an.

Les provisions de suivi trentenaire d'un montant de 17 357 K€ sont constituées pour couvrir la période globale pendant laquelle la société est tenue d'effectuer la maintenance des sites (30 ans). Ce montant est ventilé selon une répartition annuelle des dépenses prévues afin d'effectuer les calculs d'actualisation.

5.1.13. Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (en France) correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul ne concerne ni les sociétés étrangères ni la société Roger Gosselin pour laquelle la charge est déjà couverte par une assurance.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

Evolution de la provision

Provision au 01/01/2020	-	10 398
Charges de l'exercice	-	1 293
Reconnaissance pertes et gains actuariels par OCI	-	847
Prestations payées		508
Acquisition	-	
Cession		226
Modification du régime	-	
Autres	-	

Provision au 31/12/2020 - 11 804

Charges de l'exercice

Coût des services rendus	-	690
Charge d'intérêt	-	72
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	
Amortissement des services passés	-	615
Rendement calculé des actifs	-	
Autres		84

Charges / Produit de retraite de l'exercice - 1 293

Evolution OCI depuis la première application

OCI ouverture (gains/pertes actuariels)	-	2 216
Ecart actuariel de l'exercice	-	888
Autres		41

OCI clôture : gains / pertes actuariels - 3 063

Hypothèses

Taux d'actualisation 31/12/2020 (iboxx)	0,30%
Taux d'augmentation des salaires	1,30%
Durée résiduelle d'activité	-
Date d'évaluation	31/12/2020
Nombre de salariés	1 933

L'évolution des engagements actuariels sur cinq ans est le suivant :

Evolution des engagements actuariels	
31 décembre 2016	10 844
31 décembre 2017	9 784
31 décembre 2018	10 496
31 décembre 2019	10 398
31 décembre 2020	11 804

5.1.14. Autres passifs courants et non courants (classification IFRS 9 au coût amorti)

	Clôture		Ouverture	
	Non courants	Courant	Non courants	Courant
Dettes fournisseurs		24 433		28 263
Clients avances et acomptes reçus		1 976		
Dettes sociales		25 584		21 318
Dettes fiscales		20 388		18 991
Autres crébiteurs divers		7		
Fournisseurs et autres crébiteurs	-	72 388	-	68 571
Etat - Impôts sur les bénéfices		270		491
Dettes d'impôts	-	270	-	491
Autres dettes		1 620		6 799
Produits constatées d'avance	173	54	333	337
Autres passifs courants	173	1 674	333	7 135
Total	173	74 332	333	76 198

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

5.1.15. Créances nettes de dépréciations (classification IFRS 9 au coût amorti)

Au 31 décembre 2020

	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation			Actifs non dépréciés et non échus	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'1 an		
Créances clients	12 006	4 412	14 149	30 567	32 736

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses et débiteurs divers est de 13 141 K€ (11 792 K€ au titre des créances douteuses et 1 349 K€ au titre des débiteurs divers).

Sur les 14 149 K€ de créances échues à plus d'un an nettes de dépréciation, 12 615 K€ concernent des créances collectivités locales au Maroc.

A noter que le total global des créances marocaines clients brutes s'élève à 36 169 K€ (dont 25 498 K€ à plus d'un an) dépréciées selon les modalités définies aux paragraphes 3.11 et 3.28 pour un montant de 11 534 K€ (dont 1 711 K€ liés à l'effet temps). A noter que la dépréciation totale des créances marocaines s'élève à 12 883 K€ et comprend pour 1 349 K€ une dépréciation sur les débiteurs divers.

Au 31 décembre 2019

	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation			Total	Actifs non dépréciés et non échus	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'1 an			
Créances clients	17 096	3 288	16 965	37 349	25 946	63 295

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses est de 8 153 K€

Les mouvements sur les pertes de crédit sur clients se présentent comme suit :

	Ouverture	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Clôture
Perte de crédit attendues sur créances commerciales	6 200	5 404	58	-	11 429
Dépréciations liées à l'effet temps	1 954		214	-	28
Provisions créances clients	8 153	5 404	272	-	13 141

5.1.16. Engagements hors bilan

	Clôture	Ouverture
Intérêts restant à payer sur emprunts	1 531	1 462
Redevances de crédit-bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit-bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1)	20	214
Cautions données	767	1 319
Autres garanties	152	407
Total Engagements donnés	2 470	3 402

	Clôture	Ouverture (*)
Privilège prêteur de derniers	-	-
Nantissement d'actions	-	-
Nantissement de matériels	-	-
Nantissement de comptes à terme	5 005	4 325
Hypothèques	1 936	2 130
Total dettes garanties par des sûretés	6 941	6 455

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

* Les données au 31 décembre 2019 ont été retraités dans le cadre des corrections d'erreurs mentionnées en note 3.1.1 Corrections d'erreurs.

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux et des entrepôts dans le cadre de contrats de location simple n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge annuelle de l'exercice au titre des locations immobilières se monte à 720 K€.

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de location immobilière :

	Clôture	Ouverture
A moins d'1 an	416	447
Entre 1 et 5 ans	967	980
A plus de 5 ans	95	442
Total	1 478	1 869

5.1.17. Activités abandonnées

Tunisie : Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Considérant que cette activité abandonnée constituait des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité cette dernière conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat opérationnel n'a été dégagé sur l'exercice. Les actifs et passifs sont regroupés sur des lignes distinctes et représentent les soldes en cours à la date d'arrêté.

5.2. Notes sur le tableau de variation des capitaux propres

5.2.1. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au début de l'exercice	4 000 000	5,35 €
Actions nouvelles créées pendant l'exercice		
Total	4 000 000	5,35 €

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires entièrement libérées. Aucun dividende n'a été distribué sur l'exercice.

5.2.2. Composition des réserves consolidées

	Ouverture	Augmentations	Diminution	Clôture
Primes d'émission	4			4
Réserve légale	2 142			2 142
Réserves consolidées (1)	45 518	1 400		46 918
Ecart de conversion	787		-	746
Total	48 450	1 400	-	49 809

(1) Dont montant distribuable au 31/12/2020 : 33 445 K€ (IAS 1.97)

5.2.3. Titres d'autocontrôle

	Ouverture	Augmentations	Diminution	Clôture
Nombre de titres	141 640	13 101	15 214	139 527
Valeur (en K€)	1 986	137		2 123

Ces titres sont gérés dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier.

5.3. Notes sur le compte de résultat

5.3.1. Comparaison chiffre d'affaires

	Clôture	Ouverture
Ventes de biens	167	171
Prestations de services	198 534	217 398
Total chiffre d'affaires	198 702	217 569
Chiffre d'affaires France	187 100	199 646
Chiffre d'affaires International	11 602	17 923
Total chiffre d'affaires	198 702	217 569

5.3.2. Décomposition du chiffre d'affaires

	Clôture	Ouverture				
	Traitement	Propreté	Total	Traitement	Propreté	Total
France	34 843	152 291	187 134	40 815	158 631	199 646
Maroc	4 898	6 669	11 567	8 749	9 174	17 923
Répartition Géographique	39 741	158 960	198 701	49 564	168 005	217 569
Collecte / Nettoiement / Assainissement		144 048	144 048		151 818	151 818
Transport / Déchetterie		14 912	14 912		16 187	16 187
Traitement	29 432		29 432	32 672		32 672
Valorisation	10 309		10 309	16 892		16 892
Répartition par Activités	39 741	158 960	198 701	49 564	168 005	217 569
Facturation mensuelle selon service rendu	39 741	158 960	198 701	49 564	168 005	217 569
Mode perception des produits	39 741	158 960	198 701	49 564	168 005	217 569

5.3.3. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	70 432	72 806
Charges sociales (*)	23 967	27 424
Personnel intérimaire	14 791	16 781
Participation des salariés	466	448
Avantages du personnel	1 904	314
Total Charges de personnel	111 560	117 773

(*) Dont charges liées à des régimes de retraite à cotisation définies :

	Clôture	Ouverture
Total	3 514	3 854

5.3.4. Amortissements, provisions et pertes de valeur

	Clôture	Ouverture
Dotations		
- aux amortissements	25 132	27 331
- dépréciation des goodwill	-	-
- aux provisions	5 167	2 804
- de provisions pour pertes de valeur sur créances clients et commerciales	5 189	1 204
- aux provisions pour pertes de valeur sur immobilisations	1 005	1 487
- aux provisions pour pertes de valeur sur stocks	173	195
Total	36 666	33 021
Reprises		
- d'amortissements	-	-
- de provisions	4 200	9 722
- de provisions pour pertes de valeur sur créances clients et commerciales	59	339
- aux provisions pour pertes de valeur sur immobilisations	512	1 770
- de provisions pour pertes de valeur sur stocks	265	-
Total	5 036	11 831
Variations nettes des amort. et des dép.	31 631	21 190

5.3.5. Autres produits et charges courants

	Clôture	Ouverture
Charges de gestion courante	214	10 622
Subvention d'exploitation	- 1 052	-
Reprise subventions investissement	- 182	- 805
Autres produits et charges d'exploitation	- 1 020	9 817
Pénalités sur marchés	- 199	137
Rappels d'impôts et pénalités	-	-
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	6 420	2 473
Produits de gestion courante	-	82
Cessions d'immobilisations	- 7 354	2 293
Reprise provision IDR fin de marché	- 226	772
Autres produits et charges opérationnels	- 961	537
Total autres produits et charges	- 1 981	9 280

Les subventions d'exploitation concernent principalement les subventions TIPP pour 792 K€.

5.3.6. Coût de l'endettement financier brut

	Clôture	Ouverture
Intérêts sur emprunts	645	699
Intérêts sur contrats de location	486	310
Intérêts sur dettes commerciales	-	-
Intérêts et agios bancaires	5	20
Intérêts divers	169	92
Total de l'endettement financier brut	1 305	1 122

5.3.7. Décomposition des autres produits et charges financiers

	Clôture	Ouverture
Produits financiers sur créance société ME	1 772	1 840
Autres produits financiers	22	29
Autres charges financières	-	-
Provisions charges d'actualisation	- 966	- 1 538
Provisions financières	- 1 119	- 236
Cessions d'immobilisations financières	-	-
Résultat de change	7	272
Total autres produits et charges financiers	- 283	367

5.3.8. Impôts

	Clôture	Ouverture
Impôts différés	933	30
Impôt exigible	405	485
Total Impôts sur les bénéfices	1 338	515

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

	Clôture
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés MEE et hors activités arrêtées)	6 881
Charge d'impôt effective	1 338
Résultat consolidé avant impôt	5 543
Charge d'impôt théorique (28%)	1 552
Impact différence taux France	505
Impact des différences de taux (Maroc)	295
Impact écarts permanents	2 680
Charge d'impôt	1 338

5.3.9. Intérêts non contrôlés

	Clôture	Ouverture
Dragui-Transports	104	116
Autres sociétés	79	14
Part des intérêts non contrôlés	26	103

Les pourcentages d'intérêts non contrôlés principaux sont les suivants :

	%
Pizzorno AMSE (activité abandonnée en 2014)	40,52%
Dragui-Transports	4,35%

Aucune information n'est fournie sur les actifs et passifs des filiales comportant des intérêts non contrôlés car ces montants ne sont pas significatifs par rapport au bilan du groupe.

5.3.10. Résultat net par action

	Clôture	Ouverture
Résultat net (part du groupe)	6 890	1 800
Nombre total d'actions (hors autocontrôle)	3 860 473	3 858 360
Résultat net par action (en euros)	1,784725	0,466514
Résultat net dilué par action (en euros)	1,784725	0,466514

5.3.11. Ventilation géographique du résultat net avant activités arrêtées

	Total	France	International
Contribution au résultat (hors activités arrêtées)	6 864	1 004	5 859

5.3.12. Informations sectorielles par secteur d'activité

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement-Valorisation » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, ainsi que le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - o La collecte et le transport des ordures ménagères et autres résidus urbain
 - o Le nettoyement urbain
 - o L'enlèvement des déchets industriels
 - o Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2020, hors activités abandonnées sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	158 961	39 741		198 702
Résultat opérationnel	1 240	- 5 957		- 4 717
Résultat financier	398	- 1 223		- 825
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				17
Résultat avant impôts				- 5 526
Charges d'impôt sur le résultat				- 1 338
Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées				- 6 864

Au 31 décembre 2019, ces mêmes données (hors activités abandonnées) étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	168 005	49 564		217 569
Résultat opérationnel	5 749	- 3 237		2 512
Résultat financier	26	- 113		87
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				- 5
Résultat avant impôts				2 419
Charges d'impôt sur le résultat				- 515
Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées				1 904

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Dotations aux amortissements et provisions	21 517	10 114		31 631
Total	21 517	10 114	-	31 631

Les données bilancielles 2020 utilisées par l'entreprise par secteur d'activité sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	54 239	45 347	99 586
Investissements réalisés	16 891	15 639	32 530

Au 31 décembre 2019, ces mêmes données étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	52 495	35 519	88 014
Investissements réalisés	14 474	7 977	22 451

La ventilation des goodwill par secteurs d'activité est la suivante :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
2020	7 915	403	8 318
2019	8 141	403	8 544

5.3.13. Solde obligations de performance sur contrats

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme tel que contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

L'ensemble des contrats a été retenu pour sa valeur de réalisation la plus probable même quand ils sont inférieurs à 1 an

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires attendu est le suivant :

	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Chiffre d'affaires	476 999	157 199	308 756	11 044

5.3.14. Effectif moyen du personnel

	Clôture	Ouverture
Effectif moyen	2 774	2 998

5.4. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est détenu à 71.82 % par Mesdames Eliane PIZZORNO (usufruit) et Magali DEVALLE (nue-propriété). Le reliquat, soit 28.18 % du capital, est coté et détenue par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

5.4.1. Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :

	Clôture			Ouverture		
	Achats	Créances	Dettes	Achats	Créances	Dettes
- SCI François Charles Investissements	1 493		9	1 465	-	6
- SCI de la Nartuby	355		19	350	-	12
Total	1 848	-	27	1 815	-	18

Ces SCI sont contrôlées par le groupe familial.

5.4.2. Rémunérations des principaux dirigeants :

	Clôture	Ouverture
Salaires et autres avantages à court terme	413	415
Honoraires et jetons de présence	40	40
Avantages postérieurs à l'emploi	106	73
Total	558	528

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration : Madame et Monsieur Devalle, ainsi que Monsieur Gorini et Madame Chatti-Gautier. Le montant des cotisations aux régimes de retraite afférents à ces dirigeants se monte à 57 K€ pour l'année 2020.

6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTE LE GROUPE

6.1. Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

6.2. Risques de crédit

Comme évoqué au paragraphe 3.28, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain.

Le Groupe constate depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses clients collectivités au Maroc. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management. Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

6.3. Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

6.4. Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

6.5. Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes. Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

- D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 20 005 K€ au 31/12/2020 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme ;
- D'un montant de disponibilités nettes (cash) de 17 387 K€.

6.6. Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	Débit	Crédit
Emprunts		1 703
Compte de tiers	35 180	32 369
Trésorerie	1 635	
Total	36 815	34 072
Solde global	2 743	

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 27 K€.

6.7. Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts en France est à taux fixes compris entre 0,30% et 0,85% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,50 % et 1,70% pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont à taux fixe à 6,50% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,95% et 7,25 % pour les contrats de location financement.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

	Clôture	Ouverture
Solde des emprunts à taux variable	750	1 250
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	1%	2,06%
Impact d'une variation de 1% du taux d'intérêts des emprunts à taux variable sur le résultat	13	18

(*) Entièrement compensé par une variation inverse des swaps.